

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/10/22-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 octobre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 octobre 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Politique tarifaire FC : fourchettes horaires par types de diplôme pour
2020/2021**

Le conseil d'administration approuve la tarification des frais de formation professionnelle continue (fourchettes horaires par types de diplôme) pour l'année universitaire 2020/2021 telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 22 octobre 2019

Simone BONNAFOUS
Administrative Provisoire
d'Aix-Marseille Université

